



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des lettres et des sciences humaines
École de langues

PLAN DE COURS

NIVEAU SUPÉRIEUR

FLE-3312 RÉDACTION ET STYLISTIQUE FRANÇAISES (FLE-19200)

<p>DESCRIPTION DU COURS</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>FORMULES PÉDAGOGIQUES</p> <p>MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE</p> <p>ÉVALUATION</p>
--

FLE-3312	Rédaction et stylistique française	3 crédits	Été
PR: FLE-3133 ou FLE-3213 ou l'équivalent			

DESCRIPTION DU COURS

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

Dans ce cours, l'étudiant sera amené à analyser des textes expressifs et des textes informatifs pour en repérer les caractéristiques textuelles et linguistiques. Le cours lui fournira l'occasion de produire des textes de même type. L'étudiant sera également appelé à repérer dans des textes les procédés stylistiques employés et à les réutiliser dans le cadre d'activités d'application.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Produire des textes informatifs et expressifs en tenant compte des caractéristiques textuelles et linguistiques propres à ces différents types d'écrits (textes informatifs et expressifs).

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Repérer les différents constituants syntaxiques de la phrase (groupes fonctionnels).
- Distinguer les différentes constructions du verbe (verbes transitifs, intransitifs, attributifs, impersonnels).
- Savoir reconnaître les différentes formes verbales (conjugaison).
- Employer correctement les temps et les modes verbaux en respectant leurs différentes valeurs d'emploi.
- Appliquer correctement les règles d'accord du verbe et des participes passés.
- Distinguer les caractéristiques des phrases subordonnées relatives et conjonctives.
- Formuler par écrit des phrases subordonnées relatives et conjonctives en respectant leurs caractéristiques.
- Savoir résoudre les difficultés liées à l'emploi des déterminants et des prépositions.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Selon les types d'objectifs vus en classe, les formules pédagogiques varient : cours magistral, travail au laboratoire de langues ou d'informatique, travail en petits groupes, apprentissage coopératif, apprentissage par projet, etc.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

GOUSSE, D. *Communiquer avec style : exercices pratiques*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2016.

Bibliographie de référence

- Bescherelle. *La conjugaison pour tous*.
- Le Robert & Collins - *Dictionnaire bilingue*
- Larousse – *Dictionnaire de poche*
- Larousse – *Dictionnaire illustré (bilingue)*

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Au cours de la session, l'enseignant évaluera l'atteinte des objectifs par l'étudiant en tenant compte des quatre habiletés s'il y a lieu : expression orale et expression écrite, compréhension orale et compréhension écrite.

Dans les travaux et des examens, toute faute de langue (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire) entrainera une perte de points (maximum 15 % du total des points).

Évaluation	Pourcentage (%)	Date
Examen 1	35 %	3 ^e semaine
Examen 2	35 %	5 ^e semaine
Travaux	30 %	au cours de la session

Lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera la répartition des points et présentera un calendrier des évaluations.

Remarque particulière

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés.

Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

CAS PARTICULIERS

Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

MESURES D'ACCOMMODEMENT

Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html

Comment citer un document électronique

- www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoec.html

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Demande de révision de note

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>